

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/292994467>

# Comprendre les migrations pour échapper aux effets du changement climatique

Article · January 2016

---

CITATIONS

0

READS

31

1 author:

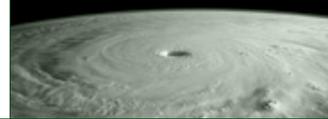


[Julia Blocher](#)

Potsdam Institute for Climate Impact Research

26 PUBLICATIONS 334 CITATIONS

SEE PROFILE



# Comprendre les migrations pour échapper aux effets du changement climatique

Les migrants qui fuient de mauvaises conditions climatiques ou environnementales n'arrivent pas aux portes de l'Europe, la plupart restent dans leur pays d'origine (1). Mais le monde occidental vivant l'actuel afflux de réfugiés (politiques) à ses frontières comme une véritable crise, comment la communauté internationale peut-elle gérer la mobilité humaine internationale, d'une ampleur bien plus considérable ?

**L**es flux migratoires liés à l'environnement ont toujours existé, dénotant plutôt positivement la capacité des communautés à s'adapter aux changements de leur environnement. Mais on peut craindre que le changement climatique ne modifie aujourd'hui en profondeur notre regard sur ces migrations, en raison notamment de leur amplitude potentielle, même si nous ne pouvons pas la quantifier avec précision. Certains estiment que les flux de réfugiés environnementaux atteindraient jusqu'à 300 millions de personnes d'ici à 2050 (2). En s'intéressant de plus près à la méthodologie utilisée

pour trouver ces chiffres, on voit qu'il s'agit, en gros, de l'addition des effectifs de population des zones les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, tels la sécheresse. Ces chiffres sont nécessairement exagérés, car ils suggèrent que la totalité de ces populations aura le désir de migrer et qu'elles ne feront rien dans l'intervalle pour s'adapter.

Il n'existe pas de terme ni de définition internationalement acceptés pour désigner les personnes qui se déplacent pour des raisons environnementales. L'expression « réfugiés climatiques », utilisée couramment, est sans base légale en droit

analyse

Par **Julia Blocher**, assistante de projet « Politiques de la Terre » à Sciences Po Paris ; doctorante, Université de Liège.

#### Photo ci-dessus :

Frappés par des hivers particulièrement rigoureux – un phénomène appelé « *dzud* », qui serait dû au dérèglement climatique et qui a entraîné la mort de 8 millions de têtes de bétail en 2010 –, de nombreux éleveurs de Mongolie sont contraints de migrer vers la capitale du pays, Oulan-Bator, où la population a doublé en vingt ans. S'installant dans des bidonvilles, ils sont confrontés au chômage et à la misère. Parallèlement, les populations nomades de Mongolie sont également menacées par le désert qui progresse dans les steppes, en raison du dérèglement climatique, mais aussi du surpâturage. (© cesc\_ assawin)



## Photo ci-dessus :

Le 3 décembre 2015, des habitants de Madras doivent fuir les zones de la ville qui ont été complètement inondées. L'ensemble des habitants du Tamil Nadu, dans l'extrême Sud-Est de l'Inde, font face aux plus fortes précipitations depuis plus d'un siècle. Alors que le gouvernement indien s'inquiète à l'idée de voir des millions de réfugiés climatiques arriver du Bangladesh, l'Inde doit elle-même faire face aux conséquences du changement climatique, parmi lesquelles une augmentation des périodes de sécheresse et des inondations, ce qui pourrait être susceptible de générer des déplacements de population. (© Xinhua/ Stringer)

international des réfugiés. Et la plupart des experts ne plaident pas pour l'établissement d'un tel statut juridique, même s'ils s'accordent sur la nécessité de reconnaître l'impact climatique sur les populations et d'améliorer les protections et assistances accordées pour toute forme de migration. À l'inverse, estimer que les facteurs environnementaux sont à l'origine de tous les déplacements reviendrait à dispenser l'État de son devoir d'assurer la sécurité à ses citoyens. Nous avons donc besoin d'une compréhension plus nuancée de ce phénomène.

## La fuite : par choix ou nécessité ?

Les chercheurs et les décideurs politiques font une distinction entre, d'une part, les personnes déplacées en raison de catastrophes « naturelles » (3) et, d'autre part, les migrants qui sont motivés par des facteurs environnementaux. Les premières sont *forcées* de quitter leur lieu de résidence en raison d'un événement environnemental – par exemple une catastrophe naturelle soudaine telle que des inondations – qui peut être clairement circonscrit dans le temps et l'espace. Les secondes *peuvent décider* de quitter leur maison à la recherche de moyens de subsistance viables et d'une plus grande sécurité, en raison d'un stress environnemental et de phénomènes évolutifs tels que la sécheresse, la désertification et la dégradation des terres. Alors que la frontière entre migration volontaire et forcée reste floue, en théorie comme en

pratique, chacune relève d'un cadre juridique et politique distinct.

Il est encore difficile d'attribuer au changement climatique tel ou tel événement météorologique ou dégradation environnementale. En tout état de cause, les motifs de la mobilité humaine sont toujours complexes et multiples. À des rai-

“ De 2008 à 2014, les catastrophes naturelles ont provoqué le déplacement de 184,6 millions de personnes, soit plus de 26 millions par an en moyenne. ”

sons environnementales s'ajoutent des raisons économiques, politiques, sociales et culturelles, et démographiques. On peut néanmoins distinguer trois types d'effets possibles du changement climatique qui auront un impact sur la mobilité humaine : les événements géophysiques et climatiques extrêmes ; les dégradations environnementales progressives ; l'inhabitabilité inexorable d'un lieu ou d'une région à terme, par exemple en raison de la hausse du niveau des mers. On pourrait y ajouter les réfugiés conventionnels et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de la guerre (PDI), lorsque les dégradations environnementales risquent d'exacerber, voire de générer des tensions intercommunales susceptibles de déboucher sur des conflits. Cependant, les données

empiriques vont à l'encontre de la thèse selon laquelle les facteurs environnementaux joueraient un rôle très important dans ce cas.

Chacun des trois types est à l'origine de mouvements de population de différentes natures. Le premier type de migration a plutôt un caractère forcé, tandis que les deux autres impliquent plus clairement une forme de choix, sur la décision de migrer elle-même, ainsi que sur le lieu et la durée de cette migration.

## Fuir les événements géophysiques et climatiques extrêmes

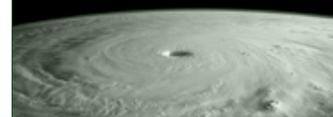
Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), de 2008 à 2014, les catastrophes naturelles ont provoqué le déplacement de 184,6 millions de personnes, soit plus de 26 millions par an en moyenne. La grande majorité de ces déplacements est liée aux événements météorologiques tels que les inondations et les tempêtes (91 % du total de l'année 2014). Les pays en développement sont touchés de façon disproportionnée. Sur les 19,5 millions de personnes déplacées par les catastrophes naturelles en 2014, moins de 1 % l'ont été en Europe, contre 95 % dans les pays à revenus faibles et

moyens. Le nombre de ces personnes déplacées dépasse celui des personnes qui fuient les conflits chaque année : l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) estimait ainsi qu'environ 15 millions de personnes relevaient de sa protection en 2014.

Or, même si, dans l'absolu, la science ne saurait établir avec certitude une cause unique pour un événement donné, on estime que ces catastrophes naturelles sont susceptibles de devenir plus fréquentes et plus intenses en raison du réchauffement global de l'atmosphère et des mers.

## Fuir des lieux de plus en plus inhospitaliers

Le sort potentiel de millions de personnes vivant dans des zones vulnérables



à la montée du niveau de la mer, qui risque de mettre un terme à leur mode de vie traditionnel, est bien connu par le public. On connaît moins en revanche celui de personnes vivant dans des zones à risques et qui, à plusieurs reprises au cours de leur vie, voire de façon saisonnière, sont contraintes de fuir leur zone d'habitation habituelle, et qui deviennent chaque fois de moins en moins capables de se reconstruire une vie normale, que ce soit un nouveau lieu ou à l'endroit d'origine. Ce sont des déplacements de population appelés à devenir permanents, mais qui peuvent le mieux être anticipés.

Dans ce contexte de montée des eaux et de catastrophes récurrentes, les négociations vont bon train entre États insulaires, dans la région du Pacifique en particulier, pour la relocalisation des populations menacées. Ainsi, Niue, un petit État dont la population est en baisse, a accueilli non sans réticence des migrants des Tuvalu, et les Kiribati ont acheté des terres sur Vanua Levu (Fidji) pour en faire un site de réinstallation potentiel pour leur population. Malheureusement, il existe peu de cas réussis de relocalisation planifiée de communautés entières. Les relocalisations effectuées au nom du développement – y compris un certain nombre de projets crapuleux financés par la Banque mondiale (4) – se sont souvent heurtées à des obstacles mal anticipés, pour un bilan généralement négatif. Dans certains cas, des violations des droits humains auraient même été constatées. Par exemple, la construction par Tata Power d'une centrale au charbon dans le Nord de l'Inde avec les fonds de la Banque mondiale sans indemniser les collectivités locales pour la perte consécutive de leurs moyens de subsistance et de leurs terres, en violation totale des normes internationales (5). Seuls deux exemples célèbres de réinstallation à long terme au-delà des frontières nationales sont à signaler pour la zone Pacifique : celle de l'ensemble de la population de l'île de Banaba sur l'île fidjienne de Rabi, en 1945 (en raison d'une opération minière) ; et celle d'une partie de la population de Vaitupu, un archipel des actuelles Tuvalu qui, en 1947, a acheté l'île fidjienne de Kioa et s'y est installée.

Ces exemples peuvent difficilement être reproduits aujourd'hui (6). Il s'agit de communautés entières qui se sont déplacées vers des îles « vides », administrées à présent par un conseil local géré par la communauté. Il serait politiquement très impopulaire pour les gouvernements postcoloniaux d'aliéner les terres de propriétaires coutumiers. Le meilleur compromis qui puisse être trouvé consiste en un « leasing » temporaire de la terre par les propriétaires coutumiers à une communauté démenagée, pouvant à tout moment être remis en cause par les générations suivantes. De plus, en général, le climat politique des îles du Pacifique est aussi fermé aux réfugiés et aux migrants que dans certains pays occidentaux. La situation est peu susceptible de changer, dans la mesure où la pression démographique accrue risque de réduire encore la surface des terres agricoles, en particulier dans les zones côtières convoitées. En outre, il serait nécessaire d'établir des fonds spéciaux pour l'achat de terres ainsi que pour financer les aménagements nécessaires à leur habitabilité. Dans l'intervalle, une partie de ces populations migrera très probablement vers les centres urbains pour chercher un emploi.

## Fuir l'érosion des moyens de subsistance

Le GIEC prévoit que 75 à 250 millions de personnes en Afrique et en Asie seront touchées par des pénuries d'eau en 2020 (7), en particulier les populations agricoles et pastorales. Dans

plusieurs pays, on constate déjà un exode rural, par exemple dans les zones arides en Afrique, que les gens quittent – au départ, pour une durée limitée et une destination relativement proche – afin de trouver un emploi. Ces personnes ne sont pas enregistrées par les agences internationales et ne bénéficient pas d'une quelconque forme d'aide humanitaire.

La décision de migrer est prise en fonction du rapport coût/opportunité que les individus perçoivent, en fonction des changements qu'ils constatent autour d'eux – des changements qui ne sont pas mesurés par les stations météorologiques. Les recherches menées par l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'université des Nations Unies (UNU-EHS) suggèrent que la perception d'une sécheresse, d'une saisonnalité perturbée, d'une apparition tardive ou d'une fin précoce de la saison des pluies, en particulier, jouent un rôle primordial dans les décisions migratoires des communautés agricoles rurales (8). D'autres recherches démontrent que les diverses perceptions du changement de l'environnement par les populations ne correspondent pas toujours à des changements mesurés (9). Ces écarts de perception peuvent être attribués aux influences socio-culturelles. Par définition, les concepts relatifs à un environnement local en mutation – la rareté, la sécheresse, et même « l'environnement » au sens large – intègrent des éléments sociaux et culturels.



Après avoir passé en revue plus de 100 indices couramment utilisés pour mesurer la sécheresse, on constate que la mesure de la sécheresse elle-même est totalement dissociée de celle de ses impacts sur les populations. Ces outils ne sont donc pas à même de rendre compte du facteur humain dans ces systèmes socio-écologiques (10). Ainsi, les indices les plus utilisés dans les systèmes d'alerte précoce, que ce soit dans les pays développés ou en développement, sont incapables de donner une indication sur la réponse humaine (et notamment sur la mobilité) à une situation donnée. Seuls des indices hybrides relativement récents commencent à offrir une certaine compréhension des impacts réels subis par les communautés locales. Or, pour les sécheresses comme pour les changements environnementaux en général, la non-prise en compte de leur impact sur les populations dans les indices de mesure risque de conduire à des

## Photo ci-dessous :

Le 21 avril 2015, le Premier ministre des Tuvalu – État insulaire du Pacifique – et ses ministres retournent sur leur navire après être venus constater les dégâts du cyclone Pam sur l'île Vaitupu. Après la Seconde Guerre mondiale, des habitants de cette île (proche de la capitale Funafuti) ont acheté une île de l'archipel des Fidji, où une communauté réside déjà. Cependant, pour l'ancien Premier ministre de Tuvalu, Apisai Ielemia, trouver une terre à acheter pour fuir les menaces climatiques n'est pas une solution, car « la culture tuvaluenne ne survivra pas à un déplacement ». (© Silke von Brockhausen/UNDP)



réponses inappropriées et à des politiques inefficaces. La mise au point d'indices agrégés couvrant un plus grand nombre d'aspects – incluant en particulier des variables représentant les perceptions de la population locale – apparaît donc nécessaire.

## Quelles solutions ?

À l'heure actuelle, il n'existe aucun organisme international spécifique pour gérer les questions liées aux migrations et aux déplacements de population liés aux facteurs environnementaux. Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) et l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM) sont les deux principaux organismes exerçant dans ce champ de compétence. Il est peu probable aujourd'hui qu'un organisme unique soit mandaté par les États membres de l'ONU pour prendre en

texte révisé que la CCNUCC a publié en octobre. Néanmoins, un mouvement actuellement mené par le groupe des pays les moins avancés et le G77 s'est fédéré autour de l'esprit de cette proposition, car ce centre de « coordination du déplacement climatique » fournirait un moyen concret pour la communauté internationale de gérer conjointement les impacts néfastes des changements climatiques sur les sociétés humaines.

Quel autre mécanisme pourrait permettre de relever le défi ? Un nouveau cadre international est en train d'émerger, grâce au travail de l'Initiative Nansen, lancée par la Suisse et la Norvège, et qui vise à combler les lacunes dans la protection et l'assistance des personnes qui en ont besoin. Les conclusions des travaux de recherche et de consultation menés par l'Initiative Nansen sont résumées dans un document intitulé « Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte des catastrophes et du changement climatique », qui compile un ensemble de pratiques efficaces et identifie trois domaines d'action prioritaires : le développement d'une reconnaissance de cette catégorie de déplacement, l'amélioration de la protection humanitaire et le renforcement de la gestion des risques de catastrophe dans les pays d'origine des déplacés. En octobre, l'Agenda a été majoritairement approuvé par plus de 100 États, ainsi que par de nombreuses agences de l'ONU et par d'autres organes intergouvernementaux.

“ Les pays en développement sont touchés de façon disproportionnée. Sur les 19,5 millions de personnes déplacées par les catastrophes naturelles en 2014, moins de 1 % l'ont été en Europe, contre 95 % dans les pays à revenus faibles et moyens. ”

Concernant le cas des personnes qui migrent en prévision ou en réponse à un processus graduel, les États vont chercher à empêcher que ces migrations ne se transforment en crises humanitaires, en garantissant que les personnes confrontées à ces situations aient des voies possibles de subsistance. Ces questions sont parmi celles traitées lors de forums internationaux tels que le Forum mondial sur la migration et le développement. Cependant, les décideurs sont confrontés à l'insuffisance des recherches empiriques et des données collectées sur le sujet. Il faudra clarifier notamment l'échelle, la nature du contenu, la méthodologie et les cadres pertinents pour faire apparaître les processus sous-jacents et mettre sur pied les stratégies de gestion appropriées. C'est pourquoi un investissement soutenu doit être fait dans les programmes de recherche à court et à long terme, comme dans la collecte de données et le suivi des projets, l'ensemble devant être systématiquement partagé et coordonné au niveau mondial.

Les concepts et théories expliquant comment les perceptions des changements environnementaux influent sur les projets

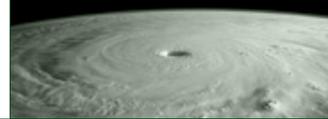
## Photo ci-dessus :

Une fermière indienne de Purumpur, dans l'État du Rajasthan, montre sa récolte de maïs et explique qu'avec les pluies d'hiver qui deviennent de moins en moins fiables, entraînant parfois des récoltes désastreuses, beaucoup d'habitants quittent le village pour chercher une vie meilleure en ville. Alors que les scénarios de projections climatiques annoncent un réchauffement plus prononcé dans le Nord de l'Inde, l'ensemble des États indiens, à l'exception du Rajasthan, du Penjab et du Tamil Nadu, assisteront à une augmentation de 20 % des pluies de mousson et autres précipitations. (© Oxfam/Ami Vitale)

charge une telle responsabilité, à la portée si grande et nécessitant des financements si considérables.

De même, il semble très peu probable que cette situation soit rectifiée par la reconnaissance juridique internationale d'un statut de « réfugié climatique ». Contrairement à ce que souhaiteraient certains pays en voie de développement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ne pourrait pas offrir un statut analogue à celui de réfugié car certains pays émetteurs, dont l'Australie et les États-Unis, ne seront pas prêts à accepter une telle responsabilité juridique et financière. En revanche, les États-membres sont favorables à la protection et à l'aide aux personnes vulnérables pour leur éviter une marginalisation économique, politique et sociale. Trouver un accord sur la question des migrations et déplacements est devenue la priorité affichée d'un certain nombre de délégations.

Lors des préparatifs de la réunion de la CCNUCC à Paris (COP21), les délégués nationaux avaient proposé la création d'un centre de « coordination du déplacement climatique ». Ce centre aiderait les acteurs à coordonner le financement, l'assistance technique, le développement des lignes directrices et des normes, le soutien opérationnel et le suivi pour assister les personnes déplacées par les catastrophes et les migrants fuyant des lieux inhospitaliers. Mais la proposition a été retirée du



de migration – ainsi que sur le choix de ne pas migrer – sont en cours de développement. Les objectifs de recherche ci-dessus sont parmi les questions clés d'un certain nombre de projets de recherche. Ainsi, l'initiative « Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques » (MECLEP), financée par la Commission européenne, vise à contribuer à la base mondiale de connaissances sur la relation entre la migration et le changement environnemental, notamment le changement climatique. Elle a pour but de formuler des propositions sur la façon dont les migrations peuvent permettre aux populations locales de s'adapter aux changements climatiques et environnementaux. Par ailleurs, à l'UNU-EHS par exemple, les premiers indices et modèles de quantification relatifs aux processus décisionnels de la migration voient le jour.

Le changement climatique – et les changements environnementaux en général – a déjà créé de nouveaux schémas de migration et de déplacement. Il se nourrit de la puissance des catastrophes soudaines, poussant les populations loin de chez elles et créant ainsi de nouveaux défis pour la gestion des catas-

trophes. Les changements locaux dans l'environnement sont également à l'origine de projets migratoires, les gens se déplaçant généralement sur de courtes distances et dans leur propre pays, ou éventuellement dans les pays voisins. Des personnes dans le monde entier seront contraintes d'échapper aux effets du changement climatique ; d'autres méritent assistance pour migrer afin de s'adapter aux changements, ce qui contribuera également au développement à long terme de leur pays de résidence. Cette réalité ne représente pas une crise européenne, c'est une opportunité pour bâtir des politiques appropriées qui nous aideront à surmonter ensemble le changement climatique. Une opportunité à saisir.

**Julia Blocher**

#### Notes

(1) Sur environ un milliard de migrants dans le monde, plus des deux tiers restent à l'intérieur de leurs pays d'origine (OIM, État de la migration dans le monde, Genève, OIM, 2015). Le nombre total des migrants en Europe l'an dernier – 3,89 millions de réfugiés/demandeurs d'asile/apatrides (UNHCR, *Global Trends 2014*, Genève, UNHCR, 2015) et 33,5 millions de personnes installées dans l'UE mais nées en dehors de l'UE-28 – ne représente que 7,07 % des personnes qui méritent une protection internationale et 14,5 % des migrants internationaux dans le monde.

(2) Christian Aid, « *Human Tide: The real migration crisis* », Christian Aid, mai 2007, <https://www.christianaid.org.uk/Images/human-tide.pdf>.

(3) La survenue d'une catastrophe ne provoque pas forcément des déplacements ; il faut toujours prendre en compte le contexte social et politique. Par exemple, une évacuation bien planifiée et conduite avec l'assentiment de la communauté n'est pas considérée comme un déplacement forcé.

(4) Des projets pour lesquels les gouvernements ont évincé les habitants en violation de leurs droits et/ou ont employé la corruption, <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2015/03/04/world-bank-shortcomings-resettlement-projects-plan-fix-problems>.

(5) <http://projects.huffingtonpost.com/projects/worldbank-evicted-abandoned/india-uncounted>

(6) J. Connell et G. M. Tabucanon, « *From Banaba to Rabi: A Pacific model for resettlement?* » dans S. Price et J. Singer (dir.), *Global Implications of Development, Disasters and Climate Change: Responses to displacement from Asia Pacific*, Londres, Routledge, 2015.

(7) GIEC, *Changements climatiques 2007 : rapport de synthèse*, Genève, OMM, 2007, p. 11.

(8) K. Warner, T. Afifi, K. Henry, T. Rawe, C. Smith, et A. De Sherbinin, *Where the Rain Falls: Climate Change, Food and Livelihood Security, and Migration*, Bonn, United Nations University Institute for Environment and Human Security, 2012.

(9) P. Ozer et D. Perrin, « Eau et changement climatique : tendances et perceptions en Afrique de l'Ouest », in A. Ballouche et N. A. Taïbi (dir.), *Eau, milieux et aménagement : une recherche au service des territoires*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2014, p. 227-245.

(10) Recherches de l'auteure. À paraître.

## L'Initiative Nansen



Les 12 et 13 octobre 2015, le programme de protection de l'Initiative Nansen a été présenté à Genève au cours d'une « consultation globale ». Il répertorie des mesures et des pratiques dans différents domaines comme la prévention des catastrophes, l'adaptation au changement climatique ou l'action humanitaire. Ce programme est le résultat de cinq consultations régionales effectuées entre mai 2013 et avril 2014 dans le Pacifique sud, en Amérique centrale, dans la Corne de l'Afrique ainsi qu'en Asie du Sud et du Sud-Est. Lancée en octobre 2012, l'Initiative Nansen a pour objectif d'établir un consensus entre les États sur la meilleure manière de traiter le déplacement transfrontalier dans le contexte des catastrophes à déclenchement soudain ou lent. (© nanseninitiative.org)

**Photo ci-dessus :** Paysage montrant l'état de la déforestation autour du lac Langano, en Éthiopie, après vingt années d'expansion agricole et de production de charbon de bois et alors que l'Afrique de l'Est subit des sécheresses à répétition dont l'impact ne cesse de s'intensifier. La pression sur l'accès aux ressources naturelles et l'impact du changement climatique, qui fragilise certaines régions de Somalie, du Kenya ou d'Éthiopie, constituent aujourd'hui une motivation de migration pour les populations qui doivent affronter la pauvreté et l'absence de perspective. (© Olivier Girard/CIFOR)

